

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

• (1520)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, quand la Chambre a suspendu ses travaux pour le déjeuner, je parlais de la Loi sur la Société du crédit agricole, du projet de loi C-95, qui est arrivé maintenant à l'étape de la troisième lecture.

Ce projet de loi apporte un certain nombre d'améliorations importantes à la structure de la Société du crédit agricole. Il lui donne, entre autres, plus d'indépendance. On pourra vraiment voir s'il apporte un changement dans les concessions reculées du Canada lorsqu'on saura si le gouvernement fournit un financement supplémentaire. Ce sera particulièrement important si on considère le fait que ce projet de loi autorisera des prêts pour des activités qui vont au-delà de la production agricole, notamment des activités de transformation plus poussée.

Manifestement, la réalité n'est pas très encourageante parce que si on considère le financement offert et les prêts consentis par le gouvernement, on constate une diminution de quelque 1,2 milliard de dollars depuis cinq ans. En fait, le gouvernement n'augmente pas le financement disponible, qui a plutôt été réduit de presque 20 p. 100 au cours de ces dernières années. Bien que le projet de loi lui-même, sous sa forme actuelle, soit avantageux, la question est de savoir comment le gouvernement va réellement l'appliquer.

J'ai passé du temps ce matin à faire remarquer qu'on prévoit que le revenu agricole net va baisser de presque 1 milliard de dollars au cours de cette année civile. Le gouvernement n'a donné aucune indication qu'il va même fournir dans l'année civile qui vient le soutien qu'il a donné en 1992. Nous avons été témoins des énormes rassemblements à Lucknow, en Ontario, et à Saskatoon, au cours des deux ou trois premiers mois de cette année, où des dizaines de milliers d'agriculteurs se sont réunis pour protester contre l'inaction du gouvernement.

Il me semble que le gouvernement a augmenté son appui à ce secteur au cours de ces dernières années, à cause de la perspective des élections générales. En 1987-1988, le soutien était très fort pour l'industrie des céréales, qui continue de traverser une période extrêmement difficile à cause des guerres internationales des céréales que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis. Le soutien a été réduit en 1990-1991. Toutes les conditions étaient réunies pour qu'on assure un financement plus important, en 1992, et c'est bien ce qui est arrivé, sauf que c'est arrivé à un moment où les prix étaient extrêmement bas et où la température inclemente empêchait plusieurs milliers d'agriculteurs du nord de la Saskatchewan et de l'Ontario de faire leurs récoltes.

Ce projet de loi est bien structuré, mais il est vraiment permissif, car il autorise le gouvernement à faire certaines choses et la Société du crédit agricole à faire certaines choses. Quant à savoir s'ils les feront jamais, cela reste à voir. Il est clair que la crise financière qui menace cette année les régions rurales du Canada est absolument dévastatrice. En Saskatchewan, le revenu agricole net est passé de plus de 600 millions à quelque 238 millions de dollars. Il y a trois ou quatre ans, il atteignait presque un milliard de dollars dans cette province qui dépend tellement d'une saine économie agricole.

L'automne dernier, alors que la situation était extrêmement mauvaise—la pire pour ce qui concerne les récoltes dans le sud-ouest de l'Ontario ou dans la province en général—et que le temps froid et humide empêchait la récolte du maïs, qu'a fait le gouvernement? Il a tergiversé jusqu'à fin septembre ou début octobre quant au rétablissement d'un régime de paiements anticipés. Ce programme, que le gouvernement a supprimé il y a trois ou quatre ans, a été rétabli en quelques mois, et les avances comptant sans intérêt ont été versées pour les premiers 50 000 \$, dans le cadre de ce programme. Le gouvernement a mis plusieurs mois à décider si ce programme serait rétabli cette année. Il a tronqué le programme en n'y investissant que quelque 41 millions de dollars. L'Association des producteurs de maïs de l'Ontario a dû aller d'une banque à l'autre avant d'en trouver une qui veuille financer le programme qu'elle gère pour le compte du gouvernement fédéral.

En outre, pendant un certain nombre d'années, les agriculteurs de l'Ouest qui avaient du mal à récolter leur blé ou une autre céréale pouvaient obtenir, au moyen d'un décret ou d'une disposition spéciale, que le grain non battu soit payé ou qu'une avance soit versée à cet égard. Pour ce qui est de l'Ontario, le gouvernement a mis plusieurs mois à se décider d'offrir cela aux 25 000